Exco
ECAF

Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mérignac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraîchers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 54 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

IFAID AQUITAINE

11 Allée Ausonne
33607 PESSAC CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Exco
ECAF

Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mérignac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraîchers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 54 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

A l'assemblée générale de l'Association IFAID AQUITAINE,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **IFAID AQUITAINE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'adminisration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous imcombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 300 000 € - RCS Bordeaux 320 544 000 - APE 6920 Z - www.excosudouest.com
Société inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Bordeaux
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

KRESTON INTERNATIONAL

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la mesure des subventions d'exploitation .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2020.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

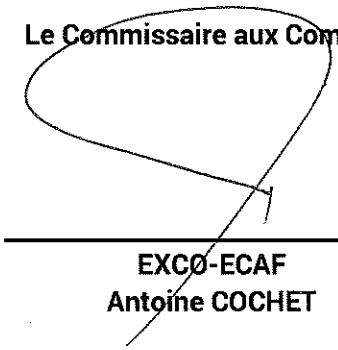
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 2 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes



EXCO-ECAF
Antoine COCHET

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

Bilan association Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 687	4 687			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	20 365	17 095	3 270	1 607	1 663
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	3 835		3 835	3 835	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	780		780	780	
TOTAL (I)	**29 667**	**21 782**	**7 885**	**6 222**	**1 663**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	751		751		751
Créances usagers et comptes rattachés	1 065 154		1 065 154	984 165	80 989
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	81		81		81
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement	168		168	168	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	167 502		167 502	52 371	115 131
Charges constatées d'avance	6 034		6 034	4 724	1 310
TOTAL (II)	**1 239 689**		**1 239 689**	**1 041 427**	**198 262**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**1 269 357**	**21 782**	**1 247 575**	**1 047 649**	**199 926**

Bilan association (suite) Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	280 350	261 415	18 935
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	37 342	18 935	18 407
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**317 692**	**280 350**	**37 342**
Provisions pour risques et charges	51 564	46 528	5 036
TOTAL (II)	**51 564**	**46 528**	**5 036**
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement		3 634	- 3 634
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)		**3 634**	**- 3 634**
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	187 976	177 922	10 054
Autres	80 575	82 973	- 2 398
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	609 768	456 242	153 526
TOTAL (IV)	**878 319**	**717 137**	**161 182**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 247 575**	**1 047 649**	**199 926**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	65 966		65 966	64 244	1 722	2,68
Montants nets produits d'expl.	**65 966**		**65 966**	**64 244**	**1 722**	**2,68**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 051 033	1 022 714	28 319	2,77
Cotisations			28 786	29 676	- 890	-3,00
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs			3 634	20 332	- 16 698	-82,13
Autres produits			47 167	28 000	19 167	68,45
Reprise de provisions						
Transfert de charges			-448	-40	- 408	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			**1 130 172**	**1 100 682**	**29 490**	**2,68**
Total des produits d'exploitation (I)			**1 196 138**	**1 164 926**	**31 212**	**2,68**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)			1 300	150	1 150	766,67
Produits financiers						
De participations			130	26	104	400,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**130**	**26**	**104**	**400,00**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			11 251	4 180	7 071	169,16
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**11 251**	**4 180**	**7 071**	**169,16**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**1 208 819**	**1 169 282**	**39 537**	**3,38**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**1 208 819**	**1 169 282**	**39 537**	**3,38**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	3 899	2 243	1 656	73,83
Services extérieurs	385 278	370 531	14 747	3,98
Autres services extérieurs	232 560	219 506	13 054	5,95
Impôts, taxes et versements assimilés	12 518	11 945	573	4,80
Salaires et traitements	374 378	358 014	16 364	4,57
Charges sociales	141 104	141 623	- 519	-0,37
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	835	570	265	46,49
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 036	2 866	2 170	75,72
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 634	- 3 634	-100
Autres charges	8 840	26 208	- 17 368	-66,27
Total des charges d'exploitation (I)	**1 164 446**	**1 137 140**	**27 306**	**2,40**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 369	10 935	- 7 566	-69,19
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	**3 369**	**10 935**	**- 7 566**	**-69,19**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 662	2 271	1 391	61,25
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**3 662**	**2 271**	**1 391**	**61,25**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**1 171 477**	**1 150 347**	**21 130**	**1,84**
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**37 342**	**18 935**	**18 407**	**97,21**
TOTAL GENERAL	**1 208 819**	**1 169 282**	**39 537**	**3,38**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	289 375	242 650	46 725	19,26
. Dons en nature				
Total	**289 375**	**242 650**	**46 725**	**19,26**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	76 200	76 200		0,00
. Prestations	209 000	162 000	47 000	29,01

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole	4 175	4 450	- 275	-6,18
Total	**289 375**	**242 650**	**46 725**	**19,26**

Annexes 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 247 574,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 37 341,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/03/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Engagements sociaux comptabilisés : le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évaluées au 31/12/2019 s'élèvent à la somme de 51 564 Euros.

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées. Les hypothèses d'évaluation reposent sur :

- taux d'actualisation de 0.77 %
- revalorisation des salaires de 2 à 3%
- des charges sociales patronales sur indemnités versées dans le cadre de départ volontaire soit 54 %

Sur cet exercice, compte tenu des effectifs présents au 31/12/2019, l'évaluation de l'engagement IFC impacte le résultat de l'exercice de : 5 036 Euros.

Fonds Dédies comptabilisés : Engagement financiers à réaliser sur subventions affectées à l'exercice 2019 : 0 Euros.

Solde à nouveau	Augmentations	Reprises	Fin exercice
3 634 Euros	0 Euros	3 634 Euros	0 Euros

Le compte autres charges sont des subventions notifiées sur l'exercice précédent et non attribuées, suite au compte rendu d'exécution le montant s'élève à la somme de 8 840 Euros.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE :

1) Valorisation des bureaux :
Le montant retenu pour la valorisation annuelle des bureaux est de 43 200 Euros hors charges.

2) Valorisation des salles de cours :
Le montant retenu pour la valorisation annuelle des salles de cours est de 33 000 Euros hors charges.

3) Valorisation du tutorat :
Le montant valorisé pour la promotion 2017-2019 est de 106 000 Euros pour la promotion 2018-2020 et de 53 000 Euros.

4) Valorisation pour les prestations :
En 2019, ces interventions représentent 83.50 h à 50 Euros/heure, soit un montant de 4 175 Euros.

5) Valorisation pour la pédagogie ACPD dans le cadre de la formation COPSIL, le montant de la valorisation pour 2019 s'élève à 50 000 ¬.

PARTICIPATION INGENIERIE DLA :

Sur cet exercice pour la participation ingénierie DLA, nous avons procédé de la manière suivante à savoir :

- les sommes réglées sur cet exercice et qui correspondent à l'année 2018 ont été passées dans le comptes produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour un montant de 11 251 Euros.
- les sommes réglées en 2019 sont comptabilisées dans le compte 754200 pour un montant de 11 340 Euros.
- les sommes non encore réglées et provisionnées dans l'exercice ont été comptabilisées dans le compte 411800 produits à recevoir en contrepartie du compte 754000 pour la somme de 34 516 Euros.

Sur les exercices antérieurs ces sommes étaient non significatives et n'avaient pas donné lieu à ce classement.

COVID-19 :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par la direction des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 29 667

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 687			4 687
Immobilisations corporelles	17 867	2 498		20 365
Immobilisations financières	4 616			4 616
TOTAL	*27 170*	*2 498*		*29 667*

Amortissements et provisions d'actif = 21 782

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 687			4 687
Immobilisations corporelles	16 260	835		17 095
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*20 947*	*835*		*21 782*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	4 687	4 687	0	Non amortiss.
Mat.bureau & informa	20 365	17 095	3 270	Non amortiss.
TOTAL	*25 052*	*21 782*	*3 270*	

Etat des créances = 1 072 049

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	780		780
Actif circulant & charges d'avance	1 071 269	1 071 269	
TOTAL	*1 072 049*	*1 071 269*	*780*

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 6 034

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 51 564

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	46 528	5 036			51 564
TOTAL	*46 528*	*5 036*			*51 564*

Etat des dettes = 878 319

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	187 976	187 976		
Dettes fiscales & sociales	75 112	75 112		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 463	5 463		
Produits constatés d'avance	609 768	609 768		
TOTAL	*878 319*	*878 319*		

Charges à payer par postes du bilan = 56 044

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	18 891
Dettes fiscales & sociales	37 153
Autres dettes	
TOTAL	*56 044*

Produits constatés d'avance = 609 768

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 6 034

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	6 034
TOTAL	*6 034*

Charges à payer = 56 044

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures a recevoir(40810000)	18 891
TOTAL	*18 891*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(42820000)	21 761
Org.soc. conges a payer(43820000)	9 924
Charges sur primes(43830000)	3 444
Taxes sur les salaires (44860000)	2 024
TOTAL	*37 153*

Produits constatés d'avance = 609 768

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const avance(48700000)	609 768
TOTAL	*609 768*